

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 13 DECEMBRE 2010**

La séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Jean NEMOZ, maire.

23 conseillers présents.

Excusés avec pouvoir : Paul SCAFI pour Jean NEMOZ  
Absents excusés : Françoise SERPOLIER, Vincent BRUZZESE

Secrétaire de séance : Évelyne MALLARTE

Le compte-rendu du conseil municipal du 11 octobre 2010 est adopté à l'unanimité.

### **1 – PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT.**

Par délibération en date du 11 octobre 2010, le conseil municipal avait adopté le document d'orientation et le Programme d'Actions du PLH.

Cependant les services de l'État ont demandé une délibération globale sur l'intégralité du projet PLH, nécessitant donc pour un problème de forme une nouvelle délibération du conseil municipal. Il est rappelé que la phase 1, concernant le diagnostic, n'avait pas été vue.

Le document complet a été remis à l'ensemble des conseillers et le programme d'actions a été résumé comme suit :

#### **❖ *Logements locatifs publics :***

- Projets de construction de 515 à 532 logements sur la durée du PLH pour la période 2010-2016. Afin de faire coïncider les projets de constructions avec les dates prévisionnelles du PLH (2011-2017) et de respecter les nouvelles directives nationales, les communes seront sollicitées par la CCPR pour actualiser ces données.
- Pourcentage de logements sociaux dans la production totale de logements de chaque commune : 10% dans les villages et 20% dans les communes d'agglomération.
- Pourcentage de PLAI dans les opérations de construction de logements sociaux : 20%.
- Aide CCPR : plafond de 3 000 euros par logement PLUS et 4 000 euros par logement PLAI soit 285 000€/an pour un programme de 89 logements.

#### **❖ *Parc privé (OPAH) :***

- 220 logements réhabilités sur 3 ans (100 projets propriétaires occupants et 120 projets propriétaires bailleurs).
- Financement CCPR : 87 000€/an.

#### **❖ *Accession sociale :***

- Aide à l'accèsion sociale par l'intermédiaire du Pass Foncier (ou un autre dispositif).
- Aide CCPR : 3 000 ou 4000€/logement sur une base de 10 « pass » par an.

#### **❖ *Hébergement d'urgence et temporaire :***

- Projet de mise en place d'un dispositif plus complet portant sur une douzaine de logements.
- Financement CCPR : 56 000€/an.

- ❖ Mise en place de dispositifs de suivi pour l'OPAH (participation CCPR 31 000€/an) et pour le CLH (participation CCPR : 34 700€/an).

- ❖ Budget annuel global estimatif CCPR : 529 000€.

## **Monsieur le Maire insiste sur les points suivants :**

### **❖ Phase 1 : Diagnostic**

Diagnostic démographique :

- une croissance démographique soutenue
- une croissance démographique portée par les communes rurales
- tendance au vieillissement de la population
- réduction de la taille des ménages
- croissance des migrations domicile-travail

Parc et marché du logement :

- un marché du logement dynamique : + 320 logements construits par an depuis 1999
- des capacités foncières réelles et inégales : 3600 logements supplémentaires (490 ha) pour un terrain moyen de 1360 m<sup>2</sup>. Des disparités entre les communes, à gérer en cohérence avec les objectifs du PLH.
- un parc locatif à améliorer

Hypothèses d'évolution 2008/2014

Plusieurs hypothèses d'évolution de croissance démographique ont été proposées. L'hypothèse d'évolution médiane est retenue : elle préconise des besoins en logements supplémentaires s'élevant à 2 196, soit une moyenne de 366 logements par an pour l'ensemble de la CCPR.

### **❖ Document d'orientation**

- Enjeu N°1 : Organiser la production de logements abordables et durables sur 6 ans.
- Enjeu N°2 : Aider les populations fragilisées à se maintenir dans un logement décent ou à accéder au logement.
- Enjeu N°3 : Utiliser le potentiel que constitue le parc existant pour améliorer et produire du logement abordable. Il a été insisté sur les deux points suivants : lutter contre l'habitat indigne – engager des programmes de réhabilitation de groupes HLM.
- Enjeu N°4 : Faire vivre le PLH : organiser, programmer, informer et suivre le PLH – Etablir les liens possibles avec le CRDA « Rhône pluriel » pour le financement d'actions du PLH.

### **❖ Programme d'actions**

11 actions sont prévues dans le PLH, couvrant la période 2011 – 2016. Les points abordés ont été :

- Action N°1 : Réaliser un programme de 584 logements locatifs publics sur la CCPR, à réaliser dans les 6 ans. Pour la commune de St Clair du Rhône, l'objectif visé est de 30 logements. Il est rappelé que, sur ces 30 logements, 20 seront livrés en 2011 et n'ont pas été comptabilisés. Ce qui nous amène à un objectif de 10 logements.
- Action N°4 : Aider la production de locatifs publics réellement abordables, réalisés en PLUS (locatif à caractère social) et PLAI (prêt avec aide à l'intégration). L'aide de la CCPR étant plafonnée à 3000 E par logement PLUS (x 409 logements) et à 4 000 E par logement PLAI (x 164 logements).
- Action N°5 : Lancer une OPAH pour mobiliser et améliorer le parc privé.
- Action N°6 : Réaliser un programme d'accession sociale pour favoriser le parcours résidentiel : objectif de 60 logements aidés en accession sociale ou en location accession.
- Action N°9 : Organiser l'offre en hébergement d'urgence ou temporaire. Il est rappelé que la « Maison Fleuret » fait partie de cet hébergement, mais que l'accueil des locataires reste soumis à l'organisation d'un suivi social.
- Action N°10 : Terminer l'aménagement des aires d'accueil des gens du voyage, prévues au schéma départemental. Il a été conclu un accord pour que les deux aires manquantes soient réalisées à la limite des communes Roussillon / Le Péage de Roussillon.

En conclusion, le coût annuel pour la CCPR s'élèverait à 556 022 euros.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce Programme Local de l'Habitat.

Approuvé à l'unanimité.

## **2 – ESPACE DU 19 MARS 1962 : DEMANDE DE LA FNACA.**

Dans le cadre de l'inauguration de l'Espace du 19 mars 1962, fixée le samedi 16 avril 2011 à 10 heures, la FNACA sollicite auprès du Conseil Municipal l'installation d'une stèle portant l'écusson de la FNACA et l'inscription suivante :

**« 19 mars 1962  
Cessez le feu en Algérie  
en hommage aux 30 000 morts en Afrique du Nord »**

Le conseil décide que la commune se chargera de l'installation de la plaque, indiquant le nom du lieu (obligatoire), ainsi que de l'achat et l'installation de la stèle demandée par la FNACA. Cependant, la FNACA se chargera de la réalisation et de la mise en place de l'écusson de la FNACA.

Approuvé à l'unanimité.

## **3 – INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES DU TRESOR.**

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le mandatement de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes pour l'exercice 2010.

Ce décompte est établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983.

Cependant, considérant le départ en retraite de Monsieur VALLET et conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, il convient d'adopter une nouvelle délibération lors du changement du comptable du Trésor.

Ainsi il est proposé de verser une indemnité de conseil pour la période du 2 au 31 décembre au profit de Monsieur GRAND Robert, successeur de Monsieur VALLET. L'indemnité versée au titre de l'année 2010 perçue après service fait sur des bases des moyennes N-1, N-2 ; N-3 est arrêtée à la somme de 77 euros brut, 70,28 euros net.

En ce qui concerne l'indemnité de conseil de Monsieur VALLET, le décompte porte sur une gestion de 332 jours soit une indemnité versée au titre de l'année 2010 perçue après service fait sur la base des moyennes N-1, N-2, N-3 arrêtée à la somme de 912,96 euros brut, soit 833,01 euros net.

Il est demandé au conseil municipal :

- de prendre acte du changement de Trésorier.
- d'approuver le versement de ces deux indemnités.

Approuvé à l'unanimité.

## **4 – BOULODROME : AVENANT AU MARCHE.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des travaux réalisés au boulodrome, des travaux supplémentaires dépassant 5% du marché de base s'avèrent nécessaires et requièrent donc la réalisation d'un avenant.

Ces travaux concernent :

### **❖ *Entreprise DIC :***

- Habillage placo en partie haute, entre les locaux poubelles (locaux à risques) et le boulodrome (demande du bureau VERITAS). Montant TTC : 691,29€.
  - Plafond acoustique dalles 60 X 60 avec isolation 20 cm + peinture des murs dans la circulation couverte côté voies SNCF fermée à la demande de la mairie (problèmes de squat) montant TTC : 656,72€.
- Montant total TTC : 1 348,01€.

Monsieur le Maire précise que ces travaux concernent un couloir situé vers l'ancien lieu de stockage des tables (côté voie ferrée) qui n'était pas couvert et qui était donc devenu un repère pour « squatters ». Il a donc été décidé de fermer cet espace, en engageant les travaux nécessaires.

❖ **Entreprise GRENOT :**

- Alimentation chauffe-eau sous évier de la buvette (alimentation évier prévue au marché mais seulement en eau froide).
- Rajout dans la buvette de deux prises de courant en 400 volts suite à la demande de la mairie pour l'alimentation des friteuses.  
Montant total TTC : 777,18€.

❖ **Entreprise SERRAILLE :**

- Porte métallique avec barre anti-panique et cylindre dans la circulation couverte côté voies SNCF fermée à la demande de la mairie.  
Montant total TTC : 2 892,71€ environ.

Il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver la réalisation de ces travaux supplémentaires.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant au marché.

Approuvé à l'unanimité.

**5 – SPANC : FIXATION DU TARIF DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.**

Par délibération en date du 7 septembre 2009, et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et des arrêtés ministériels du 6 mai 1996, la commune de St Clair du Rhône a approuvé le principe de la création d'un service public d'assainissement non collectif à compter du 1er janvier 2010.

Cette mission a été confiée à une entreprise extérieure « Pilat diagnostics » qui s'est chargée de la réalisation des contrôles de l'existant des 60 systèmes d'assainissement non collectifs recensés sur la commune.

Le financement doit désormais être assuré par l'institution d'une redevance spécifique auprès de usagers selon le type du contrôle exercé par le service public.

Le montant de la redevance varie selon la nature des opérations de contrôle.

Le service doit cependant être en adéquation avec le service apporté à l'abonné :

- Diagnostic de l'existant.
- Contrôle de conception.
- Amélioration de leur système.
- Mission de conseil.

Il est rappelé que la commune a supporté la charge financière relative à ce contrôle par l'entreprise « Pilat diagnostics », il s'agit donc de demander aux bénéficiaires du diagnostic d'en supporter une partie.

Ceci exposé, et considérant que le coût du service SPANC ne doit avoisiner les 2/3 du service de l'assainissement collectif (32 euros), il est proposé au conseil municipal de fixer le montant de la redevance d'assainissement non collectif de la façon suivante :

- coût par abonné par an : 27 euros.  
Sur une périodicité de 4 ans (4 X 27€).

Approuvé à l'unanimité.

**6 – MODIFICATION DU COMPTE EPARGNE TEMPS.**

Le régime du CET dans la Fonction Publique Territoriale a été profondément modifié par le décret n° 2010-531 du 20 juin 2010.

Le nouveau décret prend en compte la spécificité de la Fonction Publique Territoriale. Ce décret d'application directe détermine et assouplit considérablement les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du CET ainsi que les modalités de son utilisation.

Il a été fourni aux conseillers un document contenant les nouvelles dispositions réglementaires. Il est insisté sur les points suivants :

- L'agent doit prendre au moins 20 jours de congé annuel.
- Utilisation des jours sans limite de temps (le délai de péremption étant supprimé).
- Limitation du nombre de jours maximum épargnés sur le C.E.T. : 60 jours.

Les délibérations antérieures prévoyant des conditions d'utilisation du CET plus strictes que celles du nouveau décret doivent donc être abrogées, celles-ci ne reposant plus sur aucune base juridique.

Il est demandé au conseil municipal :

- ❖ D'abroger la délibération antérieure portant sur la mise en place du CET.
- ❖ Approuver les nouvelles dispositions du CET qui sera mis en place à compter du 1er janvier 2011.

Approuvé à l'unanimité.

#### **7 - CREATION DE POSTE EN CUISINE.**

Considérant l'absence prolongée du cuisinier à temps complet de la cuisine centrale,  
Considérant que celui-ci est un agent non titulaire de la Fonction Publique et que la Sécurité Sociale l'a classé en maladie professionnelle,  
Considérant qu'il ne reprendra jamais son poste mais qu'il reste inscrit à l'effectif de la commune,  
Considérant la situation et les nécessités de service,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- la création à compter du 1er janvier 2011, d'un emploi permanent de cuisinier à temps non complet, à raison de 28 heures hebdomadaires, au service de la cuisine centrale de la collectivité.  
L'agent sera recruté au grade d'Adjoint Technique Principal de 1ère Classe, et percevra les indemnités dues aux agents titulaires du même grade de la collectivité.

Approuvé à l'unanimité.

#### **8 - MARCHES PUBLICS : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION.**

Conformément aux articles L2222-23 et 5211-22 du CGCT, Monsieur le Maire doit rendre compte au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

Les derniers marchés passés sans formalité préalable supérieurs à 4 000€ concernent :

IPC	Produits d'entretien	12 579,90€
NBTP	Remplacement d'une porte à l'école de Glay	5 244,46€
SE 38	Audit énergétique	4 146,48€
BONIN SAS	Couverture du bac à verre des locaux techniques	9 077,64€
KG MAT COLLECTIVITE	6 abri-bus	16 931,53€
COLL EQUIP	5 panneaux d'information	10 704,20€
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE	Classe de neige de	5 200,00€
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE	l'école des Grouillères	5 200,00€
ROBERT Patrick	Piste cyclable ancien bois des Frères	14 411,80€
ALTRAD MEFRAN	Nouvelles tables pour le complexe	4 182,41€
SCARFO SERRURIE	Charpente du toit d'un logement Gendarmerie	14 462,03€
ELECTRICITE	Extension du réseau électrique ZA Varambon	10 724,85€
S.I. DES EAUX	part de la commune pour travaux défense incendie	17 020,28€
ATLANTIC AUTOMOBILES	Achat Opel Corsa	12 300,00€
AXAL BUREAUTIQUE	Achats de bureau	4 066,40€

Donnés pour information au Conseil Municipal.

#### **9 - QUESTIONS DIVERSES.**

##### **❖ Réforme du SE 38**

Une nouvelle loi est applicable : toutes les communes de l'Isère seront obligées d'adhérer au syndicat . Chaque commune aura un représentant et un suppléant. Le SE 38 va ainsi prendre plus d'importance. Il est donc prévu une nouvelle organisation, qui ressemble au fonctionnement du département : un travail par territoire. Il y aura donc une modification des statuts du SE 38 et l'élection d'un nouveau bureau.

Par ailleurs, il existe de nombreuses demandes pour l'enfouissement des réseaux, ce qui entraîne des difficultés de financement, d'autant plus qu'EDF a baissé son taux de subvention. Ainsi, notre programme d'enfouissement des réseaux sur Varambon, prévu pour l'année 2011, risque d'être retardé en raison de la baisse des aides accordées par le SE 38.

### ❖ **Présentation du SIGIS**

- Le SIGIS a été créé le 31 décembre 1968, il a pour mission de gérer les installations sportives des 3 communes : St Clair du Rhône (stade de Varambon, salle sur RD4), les Roches de Condrieu (stade Fouchard), Condrieu (bassin nautique, dojo).
- Administration du SIGIS : 18 élus (6 par commune). Olivier Merlin en est le président.
- 6 salariés sont employés à temps complet, plus 3 personnes pour les jeux du mercredi, plus le personnel de la piscine en été.
- Budget annuel : environ un million d'euros. Ses recettes proviennent des subventions des trois communes (pour St Clair à hauteur de 66 %).
- Les clubs affiliés au SIGIS comprennent plus de 2000 licenciés. On compte 21 associations et 8 écoles.
- Projets : changement des abords de la piscine, diagnostic énergétique du stade Fouchard, construction d'un nouveau bâtiment sur Condrieu.

### ❖ **Cinéma en plein air**

La commission jeunesse et loisirs a rencontré un professionnel pour la projection d'un film en plein air. Le coût de sa prestation est de 600€ par film + 2,50 € par spectateur. Le lieu serait à préciser : une cour d'école semble le mieux approprié (avec le complexe en salle de repli). Il faudra prévoir une date et étudier la liste des films proposés lors d'une réunion en février 2011 (s'accorder avec les communes voisines).

### ❖ **Motion adressée à la Préfecture**

Suite à la motion adressée à Monsieur le Préfet de l'Isère, Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu en réponse par le sous-Préfet : il a pris note de cette motion et a saisi les organismes compétents pour connaître l'état d'avancement de cette procédure.

Lors d'une réunion du CLIC, il a été pris l'engagement oral de lier l'arrêté préfectoral au chantier Europe Adisseo (prévu en février 2011).

### ❖ **Chantier de la traversée de Glay.**

Les travaux débuteront le 10 janvier 2011, pour une durée de trois mois.

### ❖ **Courrier reçu du camping Le Daxia.....**

...nous informant qu'ils ont été classés 1<sup>er</sup> camping de France (4<sup>ème</sup> des campings d'Europe), par une classification internationale d'usagers.

### ❖ **Vœux du Maire**

Rappel de la date : mardi 4 janvier 2011

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.